



Etat des lieux d'entrée refus du propriétaire/depot de garantie

Par **roy21**, le **16/11/2012** à **20:16**

Bonjour,

Voici la situation, nous sommes locataires depuis 6 mois d'un logement (officiellement IBail 1er Juin/ emménagement réel le 1er aout)

Après emménagement nous avons pris connaissance d'état catastrophique de la maison, pas d'isolation thermique, infesté de loirs, évier bouché, pas de chauffage, nombreux murs percés etc..etc...aujourd'hui toujours pas de quittance et de DPE..Nous avons retenu le depot de garantie car le propriétaire ne se rendait pas disponible pour l'état des lieux, nous en avons fais un et envoyé par Ar , en attente qu'il le signe ou conteste et qu'on le fasse ensemble..notre logique pas d'état des lieux pas de caution...nous avons estimé que le depot de garantie était la contre partie de l'état des lieux..;aujourd'hui on nous dit que non...le propriétaire nous fais par huissier un commandement de payer des loyers qui ont été payés , bien sur sur l'acte figure le commandement de payer le depot de garantie .Nous avons prouvé le paiement de s loyers , mais que faire pour ce depot de garantie, nous avons compris que le propriétaire estime qu'il sagit d'un cadeau, sans état des lieux comment faire?
Comment soumettre le propriétaire à cette obligation?

Merci de votre comprehension.et de votre attention